ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Procédure d'affectation
Seconde professionnelle « Métiers de la sécurité »

Lettre de motivation guidée

Le baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité » fait l'objet d'une procédure spécifique.

L'élève doit notamment faire parvenir une lettre de motivation guidée. Cette lettre doit être envoyée par l'établissement d'origine à l'établissement d'accueil accompagnée du dossier de candidature. Elle doit **parvenir** à l'établissement d'accueil pour le **7 mai 2021 délai de rigueur**.

1) **Pour quelles raisons souhaitez-vous vous inscrire en bac professionnel « Métiers de la sécurité » ? Quel est votre projet professionnel ?**

---

2) **Quelles sont vos qualités pour réussir dans cette formation ?**